

Stade Léo Lagrange - Réfection de l'auvent de la tribune d'honneur - Adoption du projet - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le stade Léo Lagrange érigé entre 1936 et 1938 subit les affres du temps. Cet équipement sportif avait initialement une vocation pluridisciplinaire. Les disciplines football, rugby, cyclisme sur piste, athlétisme, y cohabitaient avec plus ou moins de bonheur.

Les nouvelles normes en matière d'homologation et de sécurité des enceintes sportives et l'obsolescence du bâtiment nous conduisent à envisager un programme de rénovation du site.

La commission municipale des Sports réunie le 12 novembre 1997 a entamé une réflexion sur le devenir du Complexe Sportif Léo Lagrange. Cette instance de travail a retenu le principe d'une vocation pluridisciplinaire du Stade «Honneur» axée prioritairement sur les sports collectifs de plein air. Pour ce faire, la tribune principale, véritable pierre angulaire du stade, sera le premier équipement concerné par ce plan de rénovation.

Après diagnostic de l'installation et une étude de faisabilité portant sur 3 hypothèses de renforcement ou de remplacement de l'auvent, le projet retenu est la démolition et la reconstruction de celui-ci.

Les travaux comprennent :

- la démolition de l'auvent existant
- l'adaptation de la maçonnerie au futur système constructif (renfort d'accrochage de tirants et d'assise des platines de charpente)
- la mise en place d'une charpente en lamellé collé
- la mise en place d'une couverture bac acier laqué
- divers travaux sur les abords, installation de chantier, clôtures, protection des accès aux vestiaires, finition de la coursive, modification de la verrière
- diverses interventions liées à la poursuite de l'activité du stade pendant les travaux (loges destinées à la presse).

Le service technique Bâtiment assurera la conduite de cette opération dont la maîtrise d'oeuvre est confiée au bureau d'études BETIC (retenu après avis favorable de la Commission d'appels d'offres du 2 octobre 1997).

Le contrôle technique est effectué par SOCOTEC, et la mission de coordonnateur Sécurité-Protection-Santé (SPS) est confiée au Bureau d'Etudes BLONDEAU Ingénierie.

L'estimation globale est de 2 800 000 F TTC, se décomposant ainsi :

- Etudes :

B.E. Structures	330 000 F
Contrôle technique	43 000 F
Coordonnateur SPS	<u>19 000 F</u>
	392 000 F TTC

- Travaux :

Démolition	538 000 F
Maçonnerie	108 000 F
Charpente - tirant	875 000 F
Couverture étanchéité	386 000 F
Travaux divers	<u>501 000 F</u>
	2 408 000 F TTC

Le calendrier prévisionnel des travaux est établi comme suit :

- *Janvier 1998* :

Conseil Municipal : Adoption du projet - Lancement de la consultation auprès des entreprises.

- *Février 1998* :

Commission d'appels d'offres : Ouverture des plis

- *Mars 1998* :

Commission d'appels d'offres : Choix des entreprises

- *Mai 1998* :

Début des travaux - Durée : 5 mois.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,

- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux (y compris les travaux supplémentaires), après lancement de la procédure d'appel d'offres, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1997 (et reportés sur le budget 1998) et le complément de crédits d'un montant de 1 100 000 F à inscrire au Budget 1998 au chapitre 90.251.2313.95035 (33000),

- solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département et des éventuels partenaires,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.251.1321-1322-1323 - 95035 (33000) et en dépenses au chapitre 90.251.2313.95035 (33000),

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

«**M. DUVERGET** : Une question, Monsieur le Maire. Il n'est pas prévu dans l'avenir de rénover le vélodrome. Est-il envisagé à terme un autre espace dans l'Est de la France ou bien considère-t-on que maintenant il n'y a plus de nécessité véritable ?

M. LE MAIRE : Je ne peux pas répondre à ces questions sauf que la réfection du stade Léo Lagrange sera amorcée dans les années qui viennent afin d'effectuer des travaux plus conséquents dans le prochain mandat. C'est sans doute un investissement que nous devons faire à partir de 2001. Nous n'en avons pas la possibilité pour l'instant, il n'y aura certainement plus de piste, plus de tribune. Je crois qu'il faut revoir en même temps l'ensemble Stade Léo Lagrange et Palais des Sports qui aura aussi besoin d'un bon coup de jeunesse.

M. ROIGNOT : Vincent FUSTER n'est pas là, il est avec les sportifs, mais ce que je peux dire simplement sur ce dossier, c'est que les Commissions des Sports et du Patrimoine se sont réunies à ce propos au mois de novembre et que nous réfléchissons plutôt pour l'instant à un stade destiné aux sports collectifs. Dans ce contexte-là, la piste cyclable est appelée à disparaître. Ce qu'il faut savoir, c'est que d'ores et déjà elle ne peut plus servir pour des compétitions car elle n'est pas conforme aux normes requises. Par rapport à la question que vous posez, je crois savoir que la réflexion est menée afin d'offrir aux cyclistes une piste d'entraînement ailleurs qu'à Besançon, sans doute du côté de Dijon.

Mme WEINMAN : Sur ce point, je vais répéter ce que j'ai dit très régulièrement depuis le début de mon petit mandat. Je suis heureuse de vous entendre dire que le Stade Léo Lagrange et le Palais des Sports, vont profiter bientôt d'un coup de peinture. Je regrette pour ma part que cette installation qui était quand même au moment de sa construction le cinquième équipement en France, soit devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Je crois qu'un minimum d'entretien régulier, c'est valable aussi pour le Palais des Sports, aurait évité de tels montants de travaux maintenant.

Je voulais vous demander aussi si vous envisagiez de mettre aux normes le terrain de football auquel il manque je crois un mètre pour être homologué. J'aurais la même question pour la piscine où je crois qu'il manque 25 cm.

M. LE MAIRE : C'est possible qu'il manque quelque chose. Il a été construit en 1936, il a donc plus de 60 ans, il commence à vieillir et cela se voit de plus en plus.

Mme WEINMAN : Les règles d'homologation à l'époque étaient déjà les mêmes.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas sûr !

M. ROIGNOT : Il est évident que le terrain qui sera construit dans les dix années qui viennent sera réalisé aux normes, on ne va pas faire autrement. Ce que je peux dire simplement, c'est qu'effectivement si la piste disparaît c'est pour, entre autres choses, gagner les quelques mètres qui nous manquent pour qu'il soit aux normes.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il y a sans doute beaucoup de choses sur lesquelles il faut réfléchir avant de s'engager où que ce soit et il nous faut un beau petit stade.

M. HUMBERT : Je voulais simplement rappeler qu'il est vrai que le stade actuel n'est pas aux normes pour accepter un match de Coupe de France et que son agrandissement sera pris sur la piste en tartan qui existe et qui n'est pas utilisée. Ces travaux-là seront faits dans la deuxième tranche mais c'est vrai qu'on a projeté de faire aussi une tribune derrière le stade, à côté de celles qui sont en réfection en ce moment. Toute une réflexion est menée actuellement en Commission des Sports et on espère bien prolonger plus tard les travaux sur le stade municipal».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Budget et Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble des propositions.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.